

Communiqué publié à l'issue de la conférence des Premiers ministres du Commonwealth (Londres, 19 septembre 1962)

Légende: Le 19 septembre 1962, à l'issue de leur rencontre à Londres, les Premiers ministres des pays membres du Commonwealth diffusent un communiqué dans lequel ils réaffirment leurs craintes au sujet de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1962. Mars 1963. Paris: Union de l'Europe occidentale, Assemblée-Commission des Affaires générales. "Communiqué publié à l'issue de la Conférence des Premiers ministres du Commonwealth (Londres, 19 septembre 1962)", p. 83-86.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_publice_a_l_issue_de_la_conference_des_premiers_ministres_du_commonwealth_londres_19_septembre_1962-fr-a59a9101-ac07-4570-bd1b-337fe53b383b.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Communiqué publié à l'issue de la Conférence des Premiers ministres du Commonwealth à Londres

19 septembre 1962

[...]

« *Nombreuses divergences* »

Le motif premier de la conférence était de passer en revue les progrès réalisés au cours des négociations de Bruxelles quant aux conditions selon lesquelles la Grande-Bretagne pourrait adhérer à la Communauté Economique Européenne et d'examiner la nature et les perspectives de sauvegarde du commerce des autres membres du Commonwealth. La plus grande partie de la conférence a donc été consacrée à la discussion de cette question complexe.

Bien que le débat ait fait apparaître de nombreuses divergences dans les points de vue et de nombreuses incertitudes, tous les échanges de vue ont été effectués dans l'atmosphère franche et amicale qui caractérise les réunions du Commonwealth. La conférence a réaffirmé la détermination commune de renforcer les liens entre les pays du Commonwealth.

Pour l'expansion du commerce mondial

Les Premiers ministres ont déclaré que, dans tous les pays du Commonwealth, l'objectif politique constant demeure la poursuite de la paix et du progrès économique dans le monde entier et, par ce moyen, la création des conditions nécessaires pour que l'humanité puisse s'épanouir dans la liberté, sans crainte de la misère, de l'ignorance et de la maladie. Dans cette perspective, tous les gouvernements du Commonwealth sont déterminés à faire de leur mieux afin d'assurer un développement harmonieux et une expansion continue du commerce mondial.

Le problème de la fluctuation des prix

Les Premiers ministres constatent avec inquiétude que le commerce et l'industrie dans les pays en voie de développement, ainsi que dans ceux des pays plus industrialisés qui produisent des matières premières destinées à l'exportation, ont été touchés par de fortes fluctuations dans les prix et par une détérioration constante des conditions commerciales. Ils estiment que ceci constitue un problème exigeant une politique de progrès en rapport avec le commerce et la situation financière internationaux, afin que la demande de produits en provenance de ces pays soit maintenue et accrue et afin de leur assurer des débouchés plus larges et plus constants.

L'amélioration des conditions du commerce plus importante que l'aide financière

En vue de satisfaire les besoins des pays en voie de développement, les Premiers ministres du Commonwealth soutiendront toute politique tendant à améliorer les conditions de vie des peuples de ces pays et à assurer le progrès social, économique et culturel auquel ils aspirent. A cette fin, ils estiment que l'amélioration des conditions du commerce est même plus importante que l'aide financière. Ils reconnaissent la nécessité, pour les pays en voie de développement, d'avoir plus facilement accès aux marchés extérieurs pour l'écoulement des produits de leurs industries, lorsque celles-ci seront établies. Ils reconnaissent également qu'il est désirable que cette nécessité se reflète dans la politique des pays plus développés.

Les surplus agricoles aux nations qui en ont besoin

Afin de satisfaire les intérêts des producteurs agricoles, les gouvernements du Commonwealth soutiendront toute politique et toute initiative tendant à maintenir et à accroître le commerce mondial des denrées alimentaires et à améliorer la structure du marché mondial, de façon que ne soient lésés ni les producteurs ni les consommateurs. Ils soutiendront toute initiative nouvelle et dynamique en vue d'aboutir à des accords

internationaux concernant les denrées alimentaires.

Dans une telle perspective, les facteurs de prix, production et marchés devraient être considérés denrée par denrée, afin d'encourager une consommation maximum sans pour autant stimuler d'une manière excessive la production, et afin d'offrir aux meilleurs producteurs des débouchés adéquats à des prix stables, à un niveau équitable et raisonnable. Les Premiers ministres estiment qu'en ce qui concerne la répartition des surplus agricoles, toute occasion doit être saisie pour satisfaire la demande des populations qui en ont besoin, et ceci dans toute la mesure compatible avec le respect des intérêts légitimes des fournisseurs traditionnels.

En faveur d'un effort commercial international

Les Premiers ministres se sont déclarés disposés à faire participer leurs gouvernements à tout effort international, avec tous les moyens souhaitables, en vue de l'extension du commerce mondial, tant en ce qui concerne les produits de base que les produits manufacturés. Ils ont reconnu l'importance de la contribution que pourraient fournir la Communauté Economique Européenne et les autres groupements régionaux à de tels efforts.

Ils ont exprimé l'espoir que les objectifs généraux ci-dessus seront partagés par les membres de la Communauté Economique Européenne. Ils ont également pris note du fait que des dispositions législatives sont actuellement déposées devant le Congrès américain, dispositions qui pourraient aider à la réalisation matérielle de ces objectifs.

Les négociations avec les Six

Les Premiers ministres ont été mis au courant et ont examiné l'état présent des négociations entre la Grande-Bretagne et la Communauté Economique Européenne. Ils ont discuté des dispositions qui pourraient être prises pour sauvegarder les intérêts particuliers des autres membres du Commonwealth, dans le cas où la Grande-Bretagne entrerait dans la Communauté.

Des perspectives raisonnables

Les ministres britanniques ont défini les motifs politiques et économiques généraux qui ont conduit le gouvernement britannique à engager les négociations de Bruxelles. Ils ont souligné que, dans l'esprit du gouvernement britannique, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté dans des conditions satisfaisantes aurait pour résultat de renforcer la position de ce pays, du Commonwealth et de l'Europe.

Ils ont exposé en détail les progrès réalisés au cours des négociations de Bruxelles et ont souligné les principaux points des nombreux accords provisoires déjà élaborés. En premier lieu, une offre d'association sur des bases économiques avantageuses est ouverte aux pays du Commonwealth en Afrique et dans les Caraïbes, ainsi qu'à la plupart des territoires coloniaux britanniques. Dans le cas où certains de ces pays ne seraient pas associés, les accords provisoires conclus à Bruxelles ouvrent la voie à des discussions ultérieures en vue de la conclusion éventuelle d'autres arrangements.

En second lieu, la Communauté Economique Européenne est disposée à négocier, aussitôt que possible, des accords commerciaux avec l'Inde, le Pakistan et Ceylan, accords qui auraient pour objectif d'intensifier les échanges commerciaux, d'accroître, dans la mesure du possible, les ressources en devises étrangères de ces pays et, de façon plus générale, de faciliter l'application de leurs programmes de développement.

Enfin, en ce qui concerne les produits des pays tempérés, la Communauté élargie ferait, au moment de l'adhésion de la Grande-Bretagne, deux déclarations importantes. La première exprimerait l'intention de la Communauté d'entamer des négociations en vue d'aboutir à des accords commerciaux internationaux, sur une base mondiale, relatifs aux produits des pays tempérés ; elle reconnaîtrait les responsabilités croissantes de la Communauté élargie, en raison de sa position prédominante parmi les importateurs mondiaux.

La seconde déclaration se rapporterait à la politique des prix de la Communauté. Tout en prenant les

mesures appropriées en vue d'accroître le revenu individuel des agriculteurs de la Communauté, cette dernière ferait de son mieux pour contribuer au développement harmonieux du commerce mondial, développement qui assurerait un niveau satisfaisant aux échanges commerciaux entre la Communauté et les autres pays, y compris ceux du Commonwealth. Les ministres britanniques considèrent que la politique que la Communauté élargie a l'intention de poursuivre offrirait des perspectives raisonnables pour l'écoulement, sur ses marchés, des exportations de produits agricoles tempérés.

« La décision finale appartient à la Grande-Bretagne »

Les représentants des autres gouvernements du Commonwealth ont saisi l'occasion qui leur était ainsi offerte de se consulter entre eux et de procéder à un échange d'informations supplémentaires, s'ajoutant aux renseignements issus des consultations entre les ministres et les experts.

Les représentants des autres gouvernements du Commonwealth ont également pris note des motifs ayant conduit le gouvernement britannique à décider d'adhérer à la Communauté européenne si des conditions satisfaisantes pouvaient être obtenues. Ils ont reconnu que la responsabilité de la décision finale incomberait au gouvernement britannique, après des consultations complètes et continues entre celui-ci et les autres pays du Commonwealth, et à la lumière du déroulement des négociations ultérieures entre la Grande-Bretagne et les membres de la Communauté.

Pour le maintien d'un Commonwealth puissant

Les représentants des autres pays du Commonwealth ont fait état des efforts persistants du gouvernement britannique en vue d'amener les Six à comprendre parfaitement les sauvegardes requises pour que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun ne s'effectue pas dans des conditions de nature à porter préjudice à leurs intérêts vitaux.

Ils ont exprimé l'espoir que les pays membres de la Communauté Economique Européenne voudraient favoriser le maintien et l'expansion d'un Commonwealth puissant et grandissant, conformément à leur propre idéal d'ordre mondial pacifique et offrant la possibilité d'une expansion continue.

Craintes et espoirs

En même temps, les représentants de différents pays du Commonwealth ont exprimé des craintes sur les effets possibles de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne. Ils ont formulé l'espoir que, si une association plus étroite entre la Grande-Bretagne et l'Europe est réalisée, elle n'affaiblira pas, en se développant, la cohésion du Commonwealth ni son influence favorable à la paix et au progrès du monde. Ils ont attiré l'attention sur les difficultés qui pourraient surgir dans leurs relations commerciales avec la Grande-Bretagne et avec d'autres pays. Ils ont exposé les aspects économiques intéressant leurs pays respectifs et ont souligné dans quelle mesure leurs desiderata n'avaient pas été satisfaits jusqu'à présent à Bruxelles.

Les produits agricoles

Certains pays indépendants d'Afrique estiment que l'association avec la Communauté, conformément au chapitre IV du Traité de Rome, n'est pas acceptable. En revanche, le gouvernement de la Sierra Leone désire poursuivre l'examen du statut d'association après consultation avec d'autres territoires africains qui ne sont pas membres du Commonwealth. Dans les Caraïbes, la Trinité et Tobago sont disposés à accepter l'association, cependant que la Jamaïque demande à réfléchir encore. Les Premiers ministres ont pris note du fait que la Fédération Rhodésie-Nyassaland est disposée à accepter l'association et que, après des consultations, il est probable que la majorité des territoires dépendants de la Grande-Bretagne candidats à l'association accepteraient ce statut.

Les représentants de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan ont insisté pour que, si la Grande-Bretagne entre dans la Communauté, les accords commerciaux que la Communauté élargie s'est montrée disposée à négocier

avec leurs gouvernements respectifs soient conclus le plus tôt possible, et qu'entre temps, aucun changement n'intervienne dans les accords en vigueur avec la Grande-Bretagne. Ils ont exprimé la crainte de voir le volume de leurs revenus en devises étrangères et les investissements dans les industries d'exportation diminuer à un moment critique de l'application de leurs plans d'expansion, si leurs débouchés vers la Grande-Bretagne étaient modifiés avant que n'interviennent des accords commerciaux plus étendus avec la Communauté élargie.

Les Premiers ministres ont souligné la nécessité de protéger les intérêts essentiels des pays de la zone tempérée du Commonwealth, productrice de denrées alimentaires et autres produits agricoles - y compris les produits tropicaux - ainsi que certaines matières premières, pour lesquelles le tarif nul a été demandé. La nécessité, pour certains pays du Commonwealth, de la libre circulation d'un grand nombre de marchandises transformées et manufacturées a également été soulignée.

Les Premiers ministres ont pris note du fait que les négociations de Bruxelles ne sont pas terminées et qu'un certain nombre de questions importantes doit être discuté. Ce n'est que lorsque seront connus les accords complets qu'il sera possible de former un jugement définitif.

Consultations étroites

Il a été convenu que, lorsque les négociations reprendront, les ministres britanniques tiendront largement compte des vues, générales et particulières, exprimées au nom des autres gouvernements du Commonwealth au cours de la conférence, et qu'ils poursuivront leur efforts pour sauvegarder les intérêts essentiels du Commonwealth.

Le gouvernement britannique s'est engagé à poursuivre des consultations étroites avec les autres gouvernements du Commonwealth pendant la durée de ses négociations avec la Communauté Economique Européenne.